



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Prenez avis que le règlement ci-après mentionné a été adopté par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption le 9 mars 2021 et qu'il est entré en vigueur à la date suivante :

PPCMOI 3-2021 / Entrée en vigueur : 25 mars 2021

(date d'émission du certificat de conformité de la municipalité régionale de comté (MRC) de L'Assomption)

Résolution pour le projet particulier numéro 3-2021 conformément au règlement 308-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour un projet de développement résidentiel qui sera situé sur la rue Sainte-Anne à L'Assomption, numéro de lot 6 331 274.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance du ou des règlements peut le faire à la Division du greffe situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 4^e jour du mois de mai 2021.

Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier